

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 29 JANVIER 2015

Présents : MM. BERNOS, Mme COIG, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, Mme SAGE, Mme VOELTZEL, IDOPE, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE, LAPRUN, KELLER, SOUMET, LEPRETRE, Mme BESSONNEAU, OXIBAR, Mme MENE-SAFFRANE, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, ROSENTHAL, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, Mme POTIN, LABARTHE, Mme GASTON, GAILLAT, BAREILLE, TERUEL, Mme MIRANDE

<u>Pouvoirs</u> :	Joseph LEES	à	Madeleine COIG	
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER	
	Hervé LUCBEREILH	à	Daniel LACRAMPE	
	Dominique FOIX	à	Gérard ROSENTHAL	
	Jean-Jacques DALL'ACQUA	à	Denise MICHAUT	
	Aracéli ETCHENIQUE	à	Maylis DEL PIANTA	
	Valérie SARTOLOU	à	Maïté POTIN	
	Bernard UTHURRY	à	Aimé SOUMET	REÇU
	Aurélié GIRAUDON	à	Robert BAREILLE	
	Elisabeth MIQUEU	à	Michel ADAM	le - 5 FEV. 2015
	Christophe GUERY	à	Henriette BONNET	

<u>Suppléants</u> :	Michel NAVAILLES	suppléant de	Bernard MORA	SOUS-PREFECTURE
	Thérèse LASMARRIGUES	suppléante de	Alain TEULADE	OLORON STE MARIE

Excusés : Pierre CASAUX-BIC, Bernard AURRISET, Sandrine HIRSCHINGER, Rosine CARDON, Pierre SERENA, Didier CASTERES

RAPPORT N° 150129-23-PAH-

CIAP : TRAVAUX COMPLEMENTAIRES

Mme JAUBERT BATAILLE indique que dans le cadre de l'achèvement de l'opération «ESPACE BEDAT », certains éléments techniques n'avaient pu être finalisés au moment de la dernière séance du Conseil Communautaire du 27 novembre 2014, notamment dans l'attente de la visite de l'Inspecteur du label Tourisme et Handicap et de préconisations des Services d'Incendie et de Secours.

1) Second œuvre

Travaux complémentaires pour un montant de 8 000.00 € HT environ qui concernent : des prestations électriques (complément externe alarme intrusion, de gestion et de contrôle des accès) ; la pose d'une cloison sanitaire ; l'installation d'une grille d'aération et de désenfumage (exigence sécurité incendie) ; des travaux sur l'escalier et l'ascenseur (exigence label Tourisme-Handicap).

Ils pourraient faire l'objet d'avenants aux marchés (ou marchés complémentaires) qui sont en cours de finalisation et feront l'objet d'une information lors de la prochaine séance.

Un avenant est également proposé au marché de l'EURL LABADIOLLE (organisation pilotage chantier) pour un montant de 2 600 € HT.

Par ailleurs, afin d'homogénéiser les deux façades de l'usine Bedat et de gagner en confort d'utilisation, une consultation a été engagée pour équiper l'ensemble des fenêtres de l'usine de films solaires. Cela représente une dépense prévisionnelle de 6 500 € HT.

2) Scénographie

En cours de chantier, des adaptations se sont avérées nécessaires notamment sur les mobiliers, le matériel et production audiovisuel, les médiations, qui ont donc eu un impact sur le montant des honoraires.

Le montant de l'avenant au marché Conception Réalisation de la scénographie du CIAP (ARSCENES/OPIXIDO) s'élève à 29 965.44 € HT. Le marché est donc porté à 879 121.44 € HT

3) Espaces extérieurs - Accessibilité

Lors de la dernière séance, le Conseil Communautaire a notamment décidé d'acquérir auprès de la ville d'Oloron les cours et jardin situés en façade et à l'arrière de la villa Bedat qui doivent être aménagés afin de rendre accessible à tout public le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine.

Il convient de réaliser des travaux pour un montant total estimé à 32 500 € HT : nivellement, réseau pluvial, revêtement en sable stabilisé, pose d'un portail, mobilier de jardin, élévateur pour l'accès des personnes à mobilité réduite au CIAP directement par la cour arrière. Les consultations sont en cours.

Les crédits correspondants sont disponibles au Budget Général (Opération Bedat).

Où cet exposé,

REQU

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

le - 5 FEV. 2015

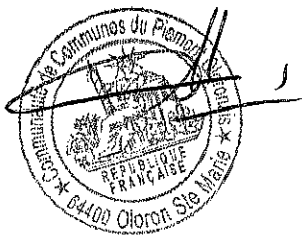
SOUS-PRÉFECTURE
OLORON ST^E MARIE

- **APPROUVE** la réalisation de l'ensemble des prestations complémentaires détaillées ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les avenants aux marchés en cours (ou marchés complémentaires)
- **AUTORISE** Monsieur le Président à passer les commandes, après consultation, et régler les dépenses afférentes pour les autres prestations
- **VOTE** les crédits nécessaires
- **ADOPTE** le présent rapport

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 29 janvier 2015

Suivent les signatures

Affiché le 05.02.15



Le Président

Daniel LACRAMPE

REQU

le - 5 FEV. 2015

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE